



Légalité Station de Ski

Par **robinrrn**, le **08/02/2024** à **11:50**

Bonjour,

Etant Moniteur de ski, je suis contraint par mon travail d'utiliser les remontées mécaniques (teleski, télésiège)

À Noël ces derniers ont eu de gros soucis sur la distribution des forfaits, en effet il n'y avait pas de personnels pour gérer le monde, nous nous sommes retrouvés, en tant qu'ESF à devoir décaler certains cours de par leurs fautes.

En février ils nous proposent donc de mettre en place une carte de 10 passages au teleski en cas de queue excessive, mais au prix de 3 € la montée à nos frais ! Cependant cela me semble exagéré sachant que cela dépend d'eux et non de nous.

On t'il le droit de faire cela ?

Merci

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **08/02/2024** à **12:06**

Bonjour

De quel forfait disposez-vous en temps normal et à quel prix ?

À part vous grouper et prendre RDV avec le directeur de la station, je ne vois pas trop ce que vous pourriez faire